

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**



La Région favorise la sauvegarde des variétés fruitières anciennes

VERGERS DE SAUVEGARDE
Présentation du dispositif d'aide

Ma Région | avancer, partager



La **Région** favorise la sauvegarde des variétés fruitières anciennes en **Bourgogne-Franche-Comté**

Vergers de sauvegarde

Les vergers traditionnels ont fortement régressé depuis une cinquantaine d'années en France. Les vieux arbres disparaissent, les modes de culture changent, leurs fonctions traditionnelles se perdent. Le patrimoine fruitier local disparaît donc peu à peu et les vergers sont un patrimoine biologique et culturel. Ils sont aussi des habitats favorables à de nombreuses espèces animales dont les insectes pollinisateurs.

La Bourgogne-Franche-Comté, n'échappe pas à cette évolution, la disparition de certaines variétés fruitières emblématiques de notre Région entraîne une perte de patrimoine génétique irréversible.

Grâce à vous et par la mise en œuvre de vos projets, ces lieux de préservation de la diversité biologique et génétique assureront la pérennité des variétés fruitières locales, permettront leur étude, leur description et leur propagation. Ils représentent ainsi de véritables réserves génétiques de la flore fruitière régionale de Bourgogne-Franche-Comté.

Marie-Guite Dufay,
Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Les projets soutenus

La Région soutiendra les projets, contribuant à la sauvegarde des variétés fruitières anciennes et locales :

<p>La restauration d'anciens vergers et la création de nouveaux vergers de sauvegarde (fourniture de plants, tuteurs, paillage, protections individuelles, travaux préparatoires, pose des tuteurs et du paillage et travaux de plantation),</p>	<p>La plantation de haies mellifères accompagnant ou entourant les nouveaux vergers de sauvegarde (fourniture de plants, tuteurs, paillage, protections individuelles et travaux de plantation),</p>	<p>L'installation de ruchers dans les nouveaux vergers (essaims et ruches),</p>	<p>L'implantation de petits aménagements permettant l'abri et l'accueil de la petite faune auxiliaire des jardins et vergers (nichoirs),</p>	<p>L'implantation, sur site, d'une signalétique d'information et de valorisation pédagogique (panneaux, plaquettes, supports pédagogiques),</p>	<p>L'installation de petits équipements ou aménagements favorisant l'accueil et l'accès de personnes en situation de handicap (uniquement pour les vergers «publics» portés par une collectivité ou une association*).</p>
---	---	--	---	--	---

* Les aménagements et équipements lourds seront exclus du dispositif.

Qui peut répondre ?

- les communes,
- les associations et particuliers,
- les établissements scolaires et lycées agricoles.

Les communautés de communes, groupements de communes et syndicats intercommunaux, Départements, établissements publics, agriculteurs, sociétés agricoles, sociétés civiles immobilières (SCI), entreprises et établissements de droits privés ainsi que les associations syndicales de propriétaires ne sont pas éligibles.

Le bénéficiaire devra justifier de la **totale maîtrise foncière** de la (des) parcelle(s) où sera réalisé le projet. Tout porteur de projet qui se substituera à un tiers par une convention de mise à disposition de la propriété **ne sera pas recevable et se verra refuser l'aide régionale.**

Il ne sera accepté qu'**un seul dossier de candidature** par an, par porteur, et par foyer (même nom, même adresse)

Quels financements ?

Restauration d'anciens vergers ou création de nouveaux vergers de sauvegarde* (fruitiers et petits fruit)

Prise en charge des fournitures (plants, tuteurs, attaches protections individuelles et paillage), des travaux préparatoires (ouverture des fosses de plantation) et des travaux de plantation (si prestation externalisée uniquement).

Aide plafonnée à 100€ / arbre fruitier et à 20€ / petit fruit.



Accompagné, ou non de :

Plantation de haies mellifères (100 ml maximum), associés à la création de nouveaux vergers de sauvegarde

Prise en charge des fournitures (plants, tuteurs et attaches, protections individuelles, paillage), des travaux préparatoires (préparation du sol, labour sur la largeur / l'emprise des plantations) et des travaux de plantation (si prestation externalisée uniquement).



Aide plafonnée à
20 € / ml

Installation de ruchers dans les nouveaux vergers

Prise en charge de l'installation d'une ruche (fourniture d'essaim, ruche et installation par un apiculteur professionnel sur devis) par tranche de 10 arbres fruitiers subventionnés.



Aide plafonnée à
300 € / ruche + essaim

Installation de petits équipements ou aménagements favorisant l'accueil et l'accès de personnes en situation de handicap

(équipements lourds exclus)
Prise en charge des barres d'appuis, des rampes d'accès, de signalétique adaptée telle que panneaux braille ou en gros caractères, etc.



Aide plafonnée à
2 000 € / porteur

Implantation de petits aménagements en faveur de la petite faune auxiliaire des nouveaux vergers

Prise en charge de la fourniture de petits aménagements permettant l'accueil et l'abri de la petite faune de nos jardins et vergers de sauvegarde à raison uniquement de 3 nichoirs maximum par projet.



Aide plafonnée à
300 € / porteur

Implantation de panneaux signalétiques d'information et de valorisation pédagogique

Implantation de signalétiques, panneaux, plaquettes et supports pédagogiques. La signalétique routière et la signalétique directionnelle sont exclues de l'aide régionale.

Les associations, communes, collectivités et établissements publics, susceptibles d'accueillir du public, ont obligation d'apposer une signalétique pédagogique sur site, indiquant notamment le nom des variétés fruitières sauvegardées et réimplantées.



Aide plafonnée à
2 000 € / porteur

Bonification

Pour les Communes engagées dans le dispositif TEN (Territoires Engagées pour la Nature)



Modalités de versement des aides régionales

Le versement de l'aide régionale sera réalisé, sur production de factures acquittées selon l'apport des justificatifs suivants :

- le montant des dépenses réalisées et la fourniture de facture(s) acquittée(s),
- la conformité des caractéristiques des réalisations avec celles contenues dans le dossier de demande de subvention.

La preuve de l'acquittement est apportée :

- Soit sur chaque facture, par :
 - La mention du mode de règlement,
 - La date du règlement,
 - Le numéro du chèque ou du virement ou du mandat.
- Soit par la fourniture des relevés de compte bancaire du bénéficiaire accompagnés des factures correspondantes liées à l'opération.

Pour toute subvention inférieure ou égale à un montant de 4 000 €

- L'aide sera versée en une seule fois.

Pour des subventions d'un montant supérieur à 4 000 €

- Une avance égale à 20 % maximum de la subvention pourra être versée sur demande préalable du bénéficiaire et au vu de documents prouvant l'engagement de l'opération (dans l'hypothèse où cette avance ne pourrait être justifiée ultérieurement, un reversement sera demandé),
- Aucun acompte complémentaire ne pourra être versé au bénéficiaire,
- Le solde de la subvention sera versé sur présentation des justificatifs de dépenses en intégralité ou au prorata des dépenses justifiées,
- Au moment de la liquidation du solde, la région vérifie que la totalité des dépenses correspondant au montant du projet a été réalisée. Le trop perçu éventuel fera l'objet d'un titre de recette.

- Pour les projets bénéficiant d'un abonnement ou d'une aide départementale complémentaire les dossiers seront communiqués aux services du Département concerné qui tiendra compte des versements régionaux pour compléter l'aide régionale, dans la limite de 80% d'aides publique, sur les dépenses éligibles.**

* Les coûts de main d'œuvre pour les travaux réalisés, par soi-même, en régie ne sont pas recevables (seules les prestations externalisées, sur devis, sont éligibles).

* Les apports d'amendements de terre, terreau, engrais et l'arrosage ne sont pas éligibles.

* Les travaux d'entretien courants des vergers (taille annuelle) sont exclus de l'aide.

* Le porteur de projet s'engage sur l'honneur à ne pas utiliser de produits phytosanitaires d'origine minérale pour l'entretien du verger (lutte biologique acceptée).

Quels critères de sélection ?

La Région soutiendra les projets s'inscrivant dans une démarche qualitative et cohérente avec les enjeux de préservation de la biodiversité.

Critères de sélection des fruitiers

Afin de favoriser au maximum la richesse des projets, pour que le programme « Vergers de sauvegarde » prenne tout son sens, et pour permettre au porteur de projet d'obtenir, à moyen terme, une production fruitière variée et étalée dans le temps, **un maximum de 1 seul arbre par variété fruitière sera exigé** (sauf cas particulier de projet en altitude, en moyenne montagne, avec un nombre restreint de variétés adaptées).

Les figuiers et les amandiers seront exclus de l'aide régionale. En cas de proposition de replantation de **châtaigniers**, un **maximum de 2 arbres de 2 variétés différentes** sera toléré, uniquement en sol acide, granitique permettant l'accueil de ce type de fruitiers. Tout projet d'implantation de châtaigniers **en sol calcaire sera systématiquement refusé**.



Pour les particuliers:

- Un nombre de **10 arbres fruitiers (ni plus ni moins) de plein vent, demi-tiges, quart-de-tiges, quenouilles, pyramides ou gobelets en variétés fruitières anciennes et locales,**
- Un maximum de 5 fruitiers de formes dites palissées (cordons et palmettes), avec un justificatif de formation ou d'inscription à formation pour la conduite spécifique et difficile de ces formes palissées. **La conduite de formes palissées peut être réalisée à partir de scions et permet d'obtenir de très bons résultats.**
- Un panachage des différentes formes est toléré. dans la limite maximum de 10 arbres fruitiers toutes formes confondues.



Pour les communes, associations, lycées agricoles et établissements scolaires:

- Un nombre compris entre **15 et 20 arbres fruitiers de plein vent, demi-tiges, quart-de-tiges, quenouilles, pyramides ou gobelets en variétés fruitières anciennes et locales,**
- Un maximum de 5 fruitiers de formes palissées (cordons et palmettes), avec justificatif de formation ou d'inscription à formation pour la conduite spécifique et difficile de ces formes palissées, **La conduite de formes palissées peut être réalisée à partir de scions et permet d'obtenir de très bons résultats.**
- Un panachage des différentes formes est toléré. dans la limite maximum de 20 arbres fruitiers, toutes formes confondues.

Au delà du caractère ancien, le choix des fruitiers devra impérativement prendre en compte, respecter et **privilégier les variétés fruitières locales adaptées** aux contraintes et conditions climatiques (altitude, fond de vallée, gelées tardives, ...) et géologiques locales (zone inondable, sol acide, sol calcaire, granitique, ...).

Les arbres fruitiers plantés dans les haies ne seront pas comptabilisés dans le minimum exigé par verger.

En cas de présence de noisetiers ou de néfliers dans les haies mellifères, seules les variétés communes « *corylus avellana* » et « *mespilus germanica* » seront acceptées.

Il sera par ailleurs demandé :

- L'inscription du projet dans une démarche pérenne (entretien et valorisation),
- La qualité du partenariat mis en œuvre, le cas échéant, en fonction de la nature du projet,
- Le bénéficiaire devra justifier de la propriété foncière du site.
- Le choix d'arbres représentatif des variétés fruitières locales (cf. listes jointes);

Critères de sélection des arbustes à petits fruits

Les projets de vergers pourront inclure la plantation de quelques arbustes à petits fruits de variétés anciennes et locales (framboisiers, groseilliers, cassissiers) ou de plants de vignes anciens, dans la limite d'un nombre maximum égal au nombre d'arbres fruitiers subventionnés. Afin de favoriser la pollinisation des petits fruits, un minimum de **2 variétés différentes par type de petits fruits** sera exigé (associer, par exemple, le cassissier Noir de Bourgogne au Royal de Naples).

Les mûres et les caseilles seront exclues de l'aide régionale. Les noisetiers ne sont pas considérés parmi la liste des petits fruits. Les myrtilles seront tolérées, uniquement en fonction du contexte local et de la nature du sol (sol acide, granitique), permettant l'accueil de ce type de petits fruits. Tout projet d'implantation de **myrtilles** en sol calcaire **sera systématiquement refusé**.

Critères de sélection des ruches et essaims

Les projets de création de vergers de sauvegarde pourront inclure l'installation de ruches à raison d'une ruche par tranche de plantation de 10 arbres fruitiers subventionnés, sous réserve de:

- Réaliser l'installation avec l'aide d'apiculteurs expérimentés (apiculteur professionnel, syndicat d'apiculteurs, association apicole),
- S'engager sur l'honneur à respecter la réglementation existante (distance des ruches par rapport aux habitations, déclaration, assurance responsabilité civile),
- Fournir une note détaillée sur le projet d'implantation du rucher (localisation dans le verger, personne en charge du suivi du projet, environnement du rucher, perspectives).

Une attention toute particulière sera portée sur la provenance des essaims, leur origine et leur qualité sanitaire pour éviter tout risque d'importation d'essaims exogènes et pathogènes agressifs et non résistants au climat régional local.

Par ailleurs, afin de favoriser la présence d'insectes pollinisateurs et d'auxiliaires qui vont contrôler naturellement les insectes parasites, la faune sauvage (entre autres chauve-souris et oiseaux), il est important d'offrir une grande diversité d'habitats dans votre verger, notamment floristique. Ainsi, il est fortement conseillé de laisser toute la flore spontanée s'exprimer et de pratiquer des fauches tardives (jusqu'à la maturité des graines de fleurs, environ fin septembre). En cas de besoin de semis ou regarnis pour la création d'une jachère fleurie, une filière locale de production de graines herbacées peut répondre à votre besoin en proposant des graines adaptées aux contraintes et aux conditions pédologiques et climatiques locales, permettant de garantir une meilleure réussite du projet.

Critères de sélection des haies mellifères

Les projets de nouveaux vergers de sauvegarde pourront être entourés de haies mellifères. Pour la plantation de haies, seront pris en charge les travaux préparatoires du sol (labour sur la largeur / l'emprise des plantations), la fourniture des plants, des tuteurs et des protections individuelles.

Des végétaux sauvages non sélectionnés, issus de collectes durables de matériel de base, dans le milieu naturel de la même région écologique et dont l'origine est garantie par un système contrôlé par un tiers différent du fournisseur des végétaux sera à privilégier (exemple : marque collective « *Végétal local* » ou équivalent).

Il sera demandé :

- Un maximum de 100 ml de haies mellifères,
- Un minimum de 6 essences mellifères, en variétés régionales **non ornementales**, proposées dans la liste ci-jointe,
- Une répartition variée des plants, **de 4 ans maximum**, avec un espacement entre les plants qui ne pourra excéder 1,20 mètre,
- Le respect de la législation existante sur les distances de plantation de haies par rapport aux limites de propriétés.

Pour la plantation de vos haies, des chantiers d'insertion, des associations de réinsertion ou des structures employant des personnes en situation de handicap disposent de personnels compétents et formés dans les travaux en espaces verts et en milieu naturel. N'hésitez pas à prendre contact avec eux pour la réalisation de vos travaux de plantation de vos haies mellifères.

Critères de sélection des paillages et des protections

■ Seuls les paillages naturels, biodégradables à 100 % seront éligibles au dispositif: paille, écorces, plaquettes forestières, copeaux de bois, Bois Raméal Fragmenté (BRF), chanvre hydrolié. Des solutions telles que les paillages naturels à base de chanvre ou de miscanthus **privilégiant les circuits courts, favorable à l'empreinte carbone** seront à privilégier.

■ **Compte-tenu de l'évolution des contraintes climatiques, des déficits pluviométriques et des périodes de sécheresse précoce constatés ces dernières années, il sera préconisé de réaliser des plantations à l'automne / début d'hiver, en période hors gel (novembre à février) et de proscrire fortement les plantations de début de printemps (mars-avril).**

■ Seront éligibles les protections individuelles des fruitiers, des arbustes à petits fruits et des plants de la haie mellifère. Dans les projets de prés-vergers (présence de bétail : ovins, caprins, équidés, ...) les protections individuelles par enclos seront éligibles. Les protections linéaires et clôtures sont exclues du dispositif d'aides régionales.

Attestation de visite préalable

Il sera demandé aux porteurs de projets de fournir **une attestation de visite préalable** du site de plantation. Celle-ci devra obligatoirement être réalisée par un représentant ou un membre d'une **structure indépendante** (Croqueurs de Pommes, associations en pomologie, Parc Naturel Régional, ...) partenaires de notre programme d'aides.

Elle ne pourra pas être réalisée par le prestataire pépiniériste ou paysagiste qui réalisera la mise en œuvre du projet.

Critères de sélection des petits aménagements en faveur de la petite faune sauvage des vergers et des jardins

Un maximum de 3 nichoirs par projet est éligible.

Tout autre aménagement (hôtel à insectes, abris à hérissons, coupelles et abreuvoirs, mangeoires, etc.) sera exclu de l'aide régionale.

Par ailleurs, afin de favoriser la présence d'insectes pollinisateurs et de la petite faune sauvage (hérissons, ...) il est important d'offrir une grande diversité d'habitats dans votre verger. Ainsi, il est fortement conseillé de laisser des tas de branches ou de bois morts dans un coin de votre verger. Loin de n'être qu'un espace délaissé, cet habitat facile à mettre en place, présente autant, voire plus d'intérêt qu'un hôtel à insectes. De même, un vieil arbre à cavités ou un arbre mort (ne présentant pas risque de chute / risque sécuritaire) s'avère être un milieu extrêmement riche et favorable à la biodiversité.

À titre indicatif, liste d'essences mellifères éligibles pour la réalisation de haies

Strate dominante

Nom français	Nom latin
Aulne glutineux (Aulne noir, Aulne poisseux)	Alnus glutinosa
Châtaignier commun	Castanea sativa
Erable champêtre	Acer campestre
Erable plane	Acer platanoides
Erable sycomore	Acer pseudoplatanus
Merisier (Cerisier des oiseaux)	Prunus avium
Mûrier blanc (Mûrier commun)	Morus alba
Saule blanc (Saule commun, Osier blanc, Saule Vivier)	Salix alba
Tilleul à petites feuilles	Tilia cordata
Tilleul à grandes feuilles	Tilia platyphyllos

Strate intermédiaire d'accompagnement de la strate dominante

Nom français	Nom latin
Alisier blanc (Alisier de Bourgogne, Sorbier des Alpes)	Sorbus aria
Alisier torminal (Alisier des bois, Sorbier torminal)	Sorbus torminalis
Erable à feuille d'obier	Acer opulifolia
Néflier commun	Mespilus germanica
Poirier sauvage (Poirier commun)	Pyrus pyraster
Pommier sauvage	Malus sylvestris
Prunelier (Epine noire)	Prunus spinosa
Prunier (Prunier sauvage)	Prunus domestica
Saule à trois étamines (Osier brun)	Salix triandra
Saule cendré (Saule gris)	Salix cinerea
Saule des vanniers (Osier vert)	Salix viminalis
Saule drapé	Salix eleagnos
Saule fragile (Saule rouge)	Salix fragilis
Saule pourpre (Osier rouge, Osier pourpre)	Salix purpurea
Saule rougeâtre (Osier jaune)	Salix x rubens
Saule roux	Salix atrocinerea
Sorbier des oiseleurs (Sorbier des oiseaux)	Sorbus aucuparia

Strate buissonnante

Nom français	Nom latin
Amélanchier à feuilles ovales	Amelanchier ovalis
Aubépine lisse (Aubépine à deux styles, Aubépine épineuse)	Crataegus laevigata (*)
Aubépine monogyne (Aubépine à un style)	Crataegus monogyna (*)
Baguenaudier	Colutea arborescens
Bourdaine (Bourgène)	Rhamnus frangula
Buis commun (Buis toujours vert)	Buxus sempervirens
Camérisier à balais (Chèvrefeuille des haies, Chèvrefeuille à balais)	Lonicera xylosteum
Cornouiller mâle (Cornouiller sauvage)	Cornus mas
Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea (subsp. Sanguinea)
Cytise à grappe	Laburnum anagyroides
Eglantier (Rosier des chiens, Rosier des haies)	Rosa canina
Epine-Vinette	Berberis vulgaris
Genêt à balais	Cytisus scoparius
Genévrier commun (Genièvre)	Juniperus communis
Groseillier à maquereaux	Ribes uva-crispa
Groseillier des Alpes	Ribes alpinum
Houx commun	Ilex aquifolium
Noisetier commun (Coudrier)	Corylus avellana
Saule à oreillettes (Petit marsault)	Salix aurita
Saule de Lager	Salix laggeri
Saule marsault (Saule des chèvres)	Salix caprea
Saule noircissant	Salix myrsinifolia
Sureau à grappes (Sureau de montagne, Sureau rameux, Sureau rouge)	Sambucus racemosa
Sureau noir (Grand sureau)	Sambucus nigra
Troène commun	Ligustrum vulgare
Viorne lantane (Viorne mancienne, Lantane, Viorne flexible)	Viburnum lantana

(*) : Ces essences éligibles seront étudiées, au cas par cas, sous réserve que les projets les incluant ne créent pas localement de nouveaux risques sanitaires et invasifs.

Expertise des dossiers et suivi des projets

Les dossiers seront examinés par un jury composé de représentants de la région, d'experts en matière de collections fruitières de variétés anciennes régionales, et d'une personne qualifiée en apiculture. La décision sera communiquée après vote de l'assemblée régionale, **par voie postale**.

Par ailleurs, un suivi des projets réalisés est instauré depuis plusieurs années. Les candidats au présent

dispositif sont susceptibles de recevoir, au cours des années suivant la réalisation de leur projet, la visite d'un prestataire missionné par la région Bourgogne-Franche-Comté qui leur apportera conseils et recommandations. Ce prestataire aura également la mission de contrôler et de constater les éventuelles dérives entre les projets proposés et la réalité observée sur le site. Le cas échéant, **un reversement de subvention pourra être demandé**.

Comment participer ?

Le porteur de projet adressera une demande de subvention auprès des services du Conseil Régional prioritairement de façon dématérialisée sur la plateforme « de Gestion des aides régionales » du site internet de la Région : **www.bourgognefranchecomte.fr** Rubrique « Guide des aides » ou par courrier : 4 square Castan - CS 51857 25031 Besançon Cedex

Le dossier sera constitué des pièces suivantes :

- Lettre de demande de subvention signée par une personne habilitée,
 - Domiciliation bancaire ou postale / Relevé d'identité bancaire,
 - Fiche technique descriptive du projet dûment complétée,
 - Charte de bonne conduite d'un verger dûment complétée, datée et signée,
 - Attestation de visite préalable du site, dûment complétée, datée et signée,
 - Plan de localisation du projet au 1/25.000^e ou équivalent,
 - Plan cadastral renseigné (1/100^e au 1/500^e) sur lequel seront positionnés les arbres fruitiers projetés, les haies et les ruches projetées ainsi que les arbres et haies existants,
 - Justificatifs de propriété foncière (titre de propriété, extrait de matrice cadastrale, extrait d'actes notariés, ...),
 - Photographies de l'état initial du site avant plantation,

- Devis (un ou plusieurs) du ou des opérateurs / fournisseurs / prestataires retenus,
- Récapitulatif de l'estimation du coût total du projet / chiffrage / plan de financement,
- Attestation de non commencement des travaux,
- Engagement écrit, sur l'honneur, de non dégradation des investissements réalisés avec des fonds publics,
- S'il s'agit d'une collectivité, délibération de la collectivité approuvant le projet et sollicitant l'aide régionale,
- S'il s'agit d'une association : statuts de l'association, charte de la laïcité, extrait d'inscription de l'association au Journal Officiel, numéro SIRET et procès-verbal ou compte-rendu de bureau ou conseil d'administration approuvant le projet et sollicitant l'aide régionale,
- Le cas échéant (Collectivité / association), attestation de non-assujettissement à la TVA (non récupération de la TVA) pour le projet concerné.

Les aides régionales seront attribuées dans la limite des crédits disponibles alloués annuellement à cette politique, en fonction des dates et horaires d'enregistrement des dépôts de dossiers, pour des **dossiers complets administrativement et techniquement recevables**.

Conformément à l'article L 112-3 du code des relations entre le public et l'administration « Toute demande adressée à la région fera l'objet d'un accusé de réception », délivré au fur et à mesure de l'instruction technique des dossiers de candidature

Pour tout dossier incomplet (conformément à l'article L 114-5 du code des relations entre le public et l'administration) l'administration adressera une liste des pièces manquantes et imposera un délai de réponse. A défaut de quoi, la demande sera rejetée.

Vous pouvez trouver le **calendrier des formations** ainsi qu'un ensemble de renseignements utiles, près de chez vous, en vous rapprochant des associations locales, des sections locales des Croqueurs de pommes (<https://croqueurs-national.fr/associations-locales.html>) ou des experts fruitiers de Bourgogne-Franche-Comté suivants:

■ **CROQUEURS DE POMMES** - National
Maison des Associations - Belfort (90)
Président: M. Jacques MARCHAND - 03 84 21 41 70
jacques.marchand1@sfr.fr
secretaire@croqueurs-national.fr
<http://croqueurs-national.fr>

■ **CROQUEURS DE POMMES** « Auxois-Morvan » (21)
Président: M. Etienne CORROT
03 80 49 60 07 / 06 07 94 04 56
croqueursauxoismorvan@gmail.com
etiencoro245@orange.fr
Vice-Présidente : Mme Eveline MAUFOUX
03 80 97 21 50 / 06 78 02 73 28
evelinemaufoux@aol.com
<https://croqueursauxoismorvan.wordpress.com/>

■ **CROQUEURS DE POMMES** « Le G.R.E.F.F.O.N » (58)
Président: M. Dominique GIRAULT - 03 86 27 91 78
legreffon.secretaire@gmail.com

■ **CROQUEURS DE POMMES** « Val de Saône » (21)
Président: M. Serge BERNARD - 06 80 73 58 01
croqpomvds2@orange.fr

■ **CROQUEURS DE POMMES**
« Chalons-en-Bourgogne » (71)
Président: M. Jean-Pierre VADROT - 06 72 32 29 90
crqpomceb@yahoo.com

■ **CROQUEURS DE POMMES**
« Pays Charolais-Brionnais » (71)
Présidente : Mme Cécile BLASE - 03 85 24 04 76
croqueurspommespcb@gmail.com

■ **FORÊT FRUITIÈRE** (71) - Président: M. Gérard ROBIN
gerardrobin61@orange.fr
www.laforetfruitierecluny.com/

■ **MÉMOIRE FRUITIÈRE EN MESVRIN** (71)
Président: M. Gérard HYNEK - 03 85 55 60 17
gerard.hynek@wanadoo.fr
Formateur: M. Robert KLEINGAERTNER
robik71@orange.fr

■ **PNR DU MORVAN - SAINT-BRISSON** (58)
M. Olivier THIEBAUT - 03 86 78 79 22
olivier.thiebaut@parcdumorvan.org
www.parcumorvan.org

■ **CROQUEURS DE POMMES** « Jura-Bresse » (71-39)
Président: M. Patrick ESCAICH - 06 26 54 14 38
Vice-Président : M. Gérard BERCHE
croqueursjurabresse@gmail.com
www.croqueursdepommes-jurabresse.fr

■ **CROQUEURS DE POMMES** « Jura Petite Montagne »
Arinthod (39) Président: M. Jacques CALLAND
03 84 48 05 97 - 06 77 40 65 46
jacques.calland@wanadoo.fr
croqueurs-petite-montagne@hotmail.fr
<http://croqueursjura.weebly.com/>

■ **CROQUEURS DE POMMES** « Jura-Val d'Or » (25-39)
Président: M. Gérard BRETEGNIER - 06 68 90 88 01
croqpom.jvo@laposte.net
<https://croqueursdepommesjuravaldor.jimdo.com/>

■ **CROQUEURS DE POMMES**
« Jura-Dôle et Serre » (39)
Président: M. Daniel DUBREZ - 03 84 72 83 64
croqueursjds@free.fr / d.dubrez@free.fr
<http://croqueursjds.free.fr/>

■ **CROQUEURS DE POMMES** « Doubs » (25)
Président: M. Jean-Michel ORTSTEIN - 03 81 94 09 91
croqueurs25@orange.fr / jean-michel.ortstein@orange.fr
<http://croqpom.doubs.overblog.com/>

■ **CROQUEURS DE POMMES**
« Franche-Comté Nord » (25-90)
Président: M. Laurent BARBIER - 03 84 59 09 78
pommes90@free.fr
<http://croqueurs-fcn.fr/>

■ **CROQUEURS DE POMMES**
« Pays Graylois Bas-Salon » (70)
Président: M. Eric DINARD
07.87.99.51.65 / 06 18 61 61 68
croqueurs.pbs70@gmail.com

■ **CROQUEURS DE POMMES** « Val du Verboté » (90)
Président: M. Patrick HUGONNET - 03 84 29 12 35
hugonnet.patrick@wanadoo.fr

■ **CROQUEURS DE POMMES** « des 3 Provinces »
Président : M. Thierry WEBER - 06 87 86 06 41
cp3p@free.fr

■ **VERGERS VIVANTS** - Vandoncourt (25)
Présidente: M^{me} Véronique FIERS-PAMART
Directeur: M. Régis HUET - 03 81 37 82 26
La Damassine contact@vergers-vivants.fr
M. Arnaud CHAILLET - a.chaillet@vergers-vivants.fr
www.vergers-vivants.fr

■ **SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE L'YONNE**
Saint-Georges-sur-Baulche (89)
Président: M. Jean RAVISÉ - shy89@orange.fr
www.horticulture-yonne.fr/

■ **LE JARDIN DES MERLETTES**
Saint-Loup-des-Bois (58 200)
Responsable pédagogique : M^{me} Christine COULOMB
info@jardindesmerlettes.com
www.jardindesmerlettes.com

■ **ASSOCIATION BISONTINE DE POMOLOGIE** - Besançon
(25 000) - Président: M. Michel FROIDEVAUX
abpomologie@neuf.fr

■ **CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE**
(CRPF 89)
Mme Violette HERVE - 03 86 94 90 20 / 06 01 15 66 26
violette.herve@cnppf.fr

■ **LECTA MÂCON-DAVAYE (71)**
M. Marcel EBERHART - 03 85 33 56 00 / 07 83 85 49 98
marcel.eberhart@educagri.fr

Variétés fruitières anciennes et/ou locales (Liste non exhaustive)

VARIÉTÉS DE POMMIERS	RÉGION	TAILLE	FLORAISON	MATURITÉ	QUALITÉ	USAGES	21	58	71	89	25	39	70	90
A la Bonté	Brionnais	petit	intermédiaire	hiver-printemps	bonne	couteau, à cuire, jus			X					
Abondance de Belfort	Pays de Montbéliard	moyen	précoce	décembre-mars	bonne	couteau, à cuire, jus							X	X
Api double (Double rose)	Saône & Loire	moyen fort	mi-tardive	décembre-mars	bonne	couteau, à cuire, jus			X					
Api étoilé	Nationale	très petit	intermédiaire	décembre-mai	moyenne	décoration	X	X	X	X	X	X	X	X
Api rose d'Été	Nationale	petit	tardive	décembre-mai	bonne	couteau, à cuire, jus	X	X	X	X	X	X	X	X
Arboisine	Doubs, Jura	moyen	intermédiaire	septembre-octobre	bonne	couteau, à cuire, jus					X	X		
Arménienne	Pays de Montbéliard	moyen	intermédiaire	septembre-octobre	moyenne	couteau, jus					X	X	X	
Avrolles	Pays d'Othe	petit à moyen	très tardive	printemps	acide	à cuire, jus				X				
Bec d'Oie du Cher	Nivernais	moyen fort	intermédiaire	octobre-décembre	bonne	couteau		X	X					
Belle des Jardins	Brionnais	très gros	précoce	septembre	moyenne	à cuire			X					
Belle Fille de Bourgogne	Auxois	moyen	très tardive	décembre-mars	bonne	couteau, à cuire, jus	X	X		X				
Belle Fille de Glanon	Val de Saône	moyen	très tardive	décembre-mars	bonne	couteau, à cuire, jus	X		X					
Belle Fille de Salins	Doubs, Jura	moyen	très tardive	décembre-mars	bonne	couteau, à cuire, jus					X	X		
Belle Fille du Morvan	Haut Nivernais	moyen	tardive	décembre-mars	bonne	couteau, à cuire, jus	X	X	X					
Belle Fleur d'Été	Nivernais	gros	tardive	août	bonne	couteau, à jus		X						
Belle Joséphine	Pays de Montbéliard	gros	intermédiaire	décembre-janvier	bonne	couteau, à cuire, jus					X		X	X
Belle Joséphine de la Brie (Marie-Louise)	Nivernais	gros	tardive	automne	très bonne	couteau, à cuire, jus	X	X		X				
Belle Rivet	Saône & Loire	très gros	intermédiaire	novembre-février	moyenne	couteau, à cuire, jus			X					
Beurotte (Beurre)	Val de Saône	moyen	précoce	hiver	bonne	couteau, à cuire	X		X					
Blanche de Donzelot	Doubs	moyen fort	intermédiaire	octobre-novembre	bonne	couteau, à cuire, jus					X			
Boroillette	Pays de Montbéliard	moyen	intermédiaire	octobre-novembre	bonne	couteau, à cuire, jus					X		X	X
Boudin	Haute-Saône	petit	intermédiaire	août	bonne	couteau, à cuire							X	
Bougeronne	Saône & Loire	très gros	précoce	automne	bonne	couteau, à cuire, jus			X					
Cabarelle	Jura	moyen	intermédiaire	décembre-mars	moyenne	couteau, à cuire, jus						X		
Calville de Danzig	Doubs	moyen	intermédiaire	automne	bonne	couteau, jus					X		X	X
Calville du roi (Citron d'Hiver)	Nationale	moyen	intermédiaire	novembre-avril	très bonne	couteau	X	X	X	X	X	X	X	X
Carré d'Hiver (Carré de l'Est)	Morvan	moyen	intermédiaire	hiver-printemps	bonne	couteau, à cuire, jus	X	X						
Châtaignier	Val de Saône	moyen fort	tardive	hiver-printemps	très bonne	couteau, à cuire, jus	X							
Châtaignier (du Morvan)	Morvan	moyen fort	tardive	hiver-printemps	très bonne	couteau, à cuire, jus	X	X						
Chire	Pays de Montbéliard	très petit	intermédiaire	août	bonne	couteau, à cuire, jus					X		X	X
Choux	Val de Saône	moyen	intermédiaire	hiver	moyenne	couteau, à cuire, jus	X		X					
Coing	Franche-Comté	gros	tardive	décembre-mars	bonne	couteau, jus					X	X	X	X
Court-pendu rouge	Nationale	moyen	intermédiaire	décembre-mars	très bonne	couteau	X	X	X	X	X	X	X	X
Cravert	Nivernais	moyen	très tardive	novembre-décembre	moyenne	couteau, à cuire		X						
Croque (de Bresse)	Bresse	moyen fort	intermédiaire	automne	très bonne	couteau, à cuire			X			X		
Cul d'Oie (de Gigny)	Bresse	moyen fort	précoce	hiver	bonne	couteau, à cuire			X			X		
Cul pointu	Haute-Saône	gros	intermédiaire	décembre-mars	bonne	couteau, à cuire							X	
Cusset	Bresse	moyen fort	très tardive	novembre-avril	bonne	couteau, à cuire			X			X		
Cutor	Saône & Loire	moyen	tardive	automne	très bonne	couteau			X					
D'Autun	Charolais	moyen	intermédiaire	hiver-printemps	très bonne	couteau, à cuire, jus			X					
D'Autriche	Pays de Montbéliard	moyen	intermédiaire	août	bonne	couteau, à cuire					X		X	X
De Flandre (Flandre)	Yonne	moyen	très tardive	fin d'automne-hiver	bonne	couteau, à cuire, jus		X		X				
de Jeu	Nivernais	moyen	très tardive	novembre-décembre	bonne	couteau, jus		X						
de l'Estre (Sainte-Germaine)	Nationale	moyen	tardive	décembre-juin	très bonne	couteau, à cuire	X	X	X	X				
Des Rameaux	Haut-Doubs	moyen	précoce	décembre-mars	bonne	couteau, à cuire					X	X		
Drap d'Or	Nivernais	moyen fort	précoce	automne	très bonne	couteau, jus		X						
du Rôle (Chevière)	Dijonnais	moyen	très tardive	hiver-printemps	bonne	couteau, à cuire, jus	X							
Epine	Doubs	gros	tardive	octobre-décembre	bonne	couteau, à cuire					X			
Feuilloux	Nivernais	moyen	intermédiaire	hiver-printemps	bonne	couteau	X	X	X					
Févrette	Pays de Montbéliard	petit	intermédiaire	septembre	bonne	couteau, à cuire, jus					X		X	X
Framboise d'Été	Val de Saône	moyen fort	précoce	fin août-sept.	excellente	couteau	X		X					
Francizio	Saône & Loire	moyen	précoce	hiver	très bonne	couteau			X					
Grebeussot	Haute-Saône	moyen fort	tardive	décembre-mars	bonne	couteau, à cuire, jus							X	X
Grebillette	Bresse	petit	intermédiaire	hiver	bonne	couteau	X		X					
Grelot (Rouge d'Automne, Framboise d'Automne)	Auxois, Bresse	gros	intermédiaire	septembre	bonne	couteau, à cuire, jus	X		X					
Grillotte de Montbéliard	Pays de Montbéliard	moyen fort	précoce	septembre-octobre	bonne	couteau, à cuire					X		X	X
Grillotte rouge	Val de Saône	moyen fort	précoce	automne	très bonne	couteau, à cuire	X		X					
Gros Bois	Haut-Doubs	moyen fort	intermédiaire	décembre-mars	bonne	couteau, à cuire, jus					X	X		
Gros Locard	Nationale	gros	intermédiaire	intermédiaire	bonne	couteau, à cuire	X			X				
Grougnot	Haute-Saône	petit	intermédiaire	décembre-mars	bonne	couteau, à cuire							X	
Jacque Lebel	Franche-Comté	gros	intermédiaire	automne	bonne	couteau, à cuire, jus					X	X	X	X
Jacquet de l'Yonne	Yonne	moyen fort	tardive	hiver	bonne	couteau, jus				X				
Jaunette d'Allondans	Doubs	moyen	intermédiaire	septembre-octobre	bonne	couteau, à cuire					X			
Jean Colin	Doubs	moyen fort	intermédiaire	septembre-octobre	bonne	couteau, à cuire			X		X			
Jolibois (Alfred Jolibois)	Yonne	moyen fort	intermédiaire	hiver-printemps	bonne	couteau, à cuire, jus	X	X		X				

VARIÉTÉS DE POMMIERS	RÉGION	TAILLE	FLORAISON	MATURITÉ	QUALITÉ	USAGES	21	58	71	89	25	39	70	90
Jumiot	Val de Saône	moyen	précoce	automne	très bonne	couteau, à cuire	X		X					
La Paix (Paie)	Haute-Saône	moyen fort	intermédiaire	décembre-mars	très bonne	couteau, à cuire, jus							X	
Laurier	Pays de Montbéliard	gros	intermédiaire	octobre-décembre	moyenne	couteau, à cuire, jus					X		X	X
Laurier de Novillars	Doubs	moyen fort	intermédiaire	septembre-octobre	bonne	couteau, à cuire, jus					X			
Lavigne	Belfort	moyen fort	précoce	décembre-mars	bonne	couteau, à cuire, jus								X
Levrau	Val de Saône	moyen fort	tardive	automne	bonne	couteau, à cuire, jus	X							
Lion d'Automne	Franche-Comté	gros	précoce	octobre-décembre	bonne	couteau, à cuire					X	X	X	X
Madeleine rose (Rose)	Auxois	moyen	intermédiaire	fin août-début sept.	moyenne	couteau, à cuire	X	X		X				
Mai (Fuseau, Bon Coeur, Jean Dupont)	Nivernais	moyen fort	très tardive	printemps	moyenne	à cuire		X						
Marie-Louise (Belle Joséphine de Brie)	Pays de Montbéliard	gros	intermédiaire	novembre-janvier	très bonne	couteau, à cuire, jus					X		X	X
Ménagère d'Auxois	Auxois-Morvan	gros	tardive	automne	moyenne	à cuire, jus	X	X	X	X				
Merveille de Savoisy	Côte d'Or	moyen	intermédiaire	automne	moyenne	couteau, jus	X		X					
Mour de Chien	Jura	gros	tardive	décembre-mars	bonne	couteau, à cuire, jus						X		
Mour de Pô	Ajoie	petit	très tardive	septembre-décembre	moyenne	à cuire, jus						X	X	X
Nation	Pays de Montbéliard	moyen fort	précoce	septembre-octobre	bonne	couteau, à cuire					X		X	X
Nez de Chien	Val de Saône	petit	tardive	hiver-printemps	bonne	couteau, jus	X							
Nez plat	Pays d'Othe	petit à moyen	tardive	fin d'automne-hiver	très bonne	couteau, à cuire, jus				X				
Paradis de Romenay	Bresse	moyen	tardive	hiver-printemps	bonne	couteau, à cuire			X					
Patte de Loup	Nationale	moyen	tardive	hiver	très bonne	couteau, à cuire	X	X	X	X	X	X	X	X
Pierre le Grand	Pays de Montbéliard	moyen	intermédiaire	août	très bonne	couteau					X		X	X
Pigeonnet de Jérusalem	Nationale	moyen	intermédiaire	octobre	très bonne	couteau, à cuire, jus	X	X	X	X	X	X	X	X
Plate de Glanon	Val de saône	moyen fort	tardive	hiver	moyenne	a cuire, jus	X		X					
Raisin	Doubs, Jura	moyen	intermédiaire	septembre-octobre	moyenne	couteau, jus					X	X		
Râlot	Auxois	moyen	précoce	fin août-début sept.	très bonne	couteau	X	X						
Rambour de Flandre (Mère des pommes)	Nivernais	très gros	précoce	automne	moyenne	couteau, à cuire, jus		X						
Rambour Jandot (Charmant)	Val de Saône	moyen fort	intermédiaire	hiver-printemps	très bonne	couteau	X		X					
Rambour Papeleu	Franche-Comté	gros	intermédiaire	tardive	très bonne	couteau, à cuire, jus					X	X	X	X
Rayotte de Nommay	Pays de Montbéliard	moyen	intermédiaire	septembre-décembre	bonne	couteau, à cuire, jus					X		X	X
Reine des Reinettes	Nationale	moyen	intermédiaire	automne	très bonne	couteau, à cuire, jus	X	X	X	X				
Reine Sophie	Val de Saône	moyen	intermédiaire	décembre-mars	très bonne	couteau	X		X					
Reinette blanche du Canada	Nationale	gros	intermédiaire	fin d'automne-hiver	bonne	couteau, à cuire, jus	X	X	X	X				
Reinette d'Automne (Pépin d'Or, Reinette d'Angleterre ancienne)	Auxois	moyen	tardive	automne-hiver	bonne	couteau, à cuire, jus	X	X	X	X				
Reinette de Bretagne	Belfort	moyen fort	intermédiaire	décembre-mars	très bonne	couteau, à cuire								X
Reinette de Cuzy (Reinette carrée de Montbard)	Auxois-Morvan	moyen	tardive	hiver-printemps	bonne	couteau, à cuire, jus	X	X	X					
Reinette de Fer	Haute-Saône	moyen fort	intermédiaire	décembre-mai	très bonne	couteau, à cuire, jus							X	
Reinette de Mâcon	Mâconnais	moyen	intermédiaire	hiver-printemps	bonne	couteau, à cuire, jus	X	X	X					
Reinette de Montbard	Auxois-Morvan	moyen	tardive	automne-hiver	bonne	couteau, à jus	X	X	X					
Reinette de Savoie	Doubs, Jura	moyen fort	très tardive	décembre-mai	bonne	couteau, à cuire, jus					X	X		
Reinette de Servin	Doubs	moyen fort	intermédiaire	décembre-mars	très bonne	couteau, à cuire, jus					X			
Reinette étoilée	Nationale	moyen	intermédiaire	décembre-février	très bonne	couteau	X	X	X	X				
Reinette grise comtoise	Franche-Comté	petit	précoce	décembre-mars	bonne	couteau, à cuire					X	X	X	X
Reinette grise de Dijon	Auxois	petit	tardive	octobre-novembre	bonne	couteau, à cuire, jus	X	X	X					
Reinette Marcel	Saône & Loire	moyen	mi tardive	hiver-printemps	bonne	couteau			X					
Rouge de Vareilles	Brionnais	très petit	tardive	hiver-printemps	moyenne	couteau, à cuire, jus			X					
Rouge Rosely	Val de Saône	moyen fort	précoce	septembre-octobre	très bonne	couteau, à cuire	X		X					
Roussotte de Crosey	Doubs	moyen	intermédiaire	décembre-mars	moyenne	à cuire					X			
Saint-Jean	Nationale	moyen	intermédiaire	juillet	bonne	couteau	X	X	X	X	X	X	X	X
Saulette	Pays d'Othe	moyen fort	tardive	hiver	bonne	couteau, à cuire, jus		X		X				
Sauvageon Barré (de Mai)	Pays d'Othe	moyen	très tardive	hiver	bonne	couteau, jus		X		X				
Sauvageon Bois	Pays d'Othe	moyen	tardive	automne-hiver	moyenne	couteau, jus		X		X				
Suisse de Montbéliard	Pays de Montbéliard	moyen fort	intermédiaire	septembre-octobre	bonne	couteau, à cuire					X		X	X
Tardive de Grosagny	Belfort	gros	tardive	décembre-mai	très bonne	couteau, à cuire								X
Tiuffat	Pays de Montbéliard	moyen fort	intermédiaire	septembre-décembre	bonne	couteau, à cuire, jus					X		X	X
Trouvée de Désandans	Doubs	gros	intermédiaire	septembre-décembre	bonne	couteau, à cuire, jus					X			
Vadiot blanc (Api blanc)	Auxois	petit	tardive	automne-hiver	moyenne	couteau, jus	X	X		X				
Vadiot vert	Auxois	petit	tardive	automne-hiver	moyenne	couteau, à cuire, jus	X	X		X				
Verbôle	Doubs	petit	précoce	décembre-mars	bonne	couteau, à cuire, jus					X			
Vérollot	Pays d'Othe	moyen	très tardive	hiver-printemps	bonne	couteau, jus				X				
Verte à grande Queue	Pays de Montbéliard	moyen fort	tardive	décembre-mars	bonne	couteau, à cuire, jus					X		X	X
Violette	Pays de Montbéliard	moyen	tardive	décembre-mars	très bonne	couteau, à cuire, jus					X		X	X

VARIÉTÉS DE POIRIERS	RÉGION	TAILLE	FLORAISON	MATURITÉ	QUALITÉ	USAGES	21	58	71	89	25	39	70	90
A Boulettes	Haute-Saône	petit	intermédiaire	septembre-octobre	moyenne	à cuire							X	
Belli (Bailly, Gran'cou)	Morvan	petit	tardive	octobre	bonne	couteau, jus	X	X	X					
Bergamotte Crassane (Poire Pomme)	Nivernais	gros	intermédiaire	novembre-décembre	très bonne	couteau, à cuire, jus		X	X					
Beurré d'Apremont	Haute-Saône	gros	tardive	septembre-octobre	très bonne	couteau, à cuire							X	
Beurré gris	Nationale	moyen	précoce	mi sept.-fin octobre	bonne	couteau, à cuire	X	X	X	X	X	X	X	X
Bisi (Bailly, Gran'cou)	Saône et Loire	petit	intermédiaire	septembre	très bonne	couteau			X					
Bon Chrétien	Nationale	moyen fort	tardive	fin août-mi septembre	très bonne	couteau, à cuire	X	X	X	X	X	X	X	X
Borgeate	Charolais	moyen	précoce	septembre	moyenne	à cuire, à sécher			X					
Bouillère	Nivernais	moyen	intermédiaire	août	moyenne	à cuire		X						
Certeau d'Automne	Nationale	petit	intermédiaire	automne	très bonne	couteau, à cuire	X	X	X	X	X	X	X	X
De Gentil	Haute-Saône	gros	intermédiaire	octobre-novembre	moyenne	couteau, à cuire							X	
De Miel	Doubs	petit	intermédiaire	août	très bonne	couteau						X		
Duchesse de Berry d'Été	Pays de Loire	moyen	tardive	fin juillet-début août	très bonne	à cuire, jus		X						
Epermain	Charolais	moyen	tardive	hiver-printemps	bonne	couteau, à cuire, jus			X					
Épinet	Morvan	moyen	tardive	hiver-printemps	moyenne	à cuire, jus		X	X					
Fauvanelle	Haute-Saône	moyen	intermédiaire	septembre-octobre	bonne	couteau, à cuire							X	
Gilles-Ô-Gilles (de Livre) + A1	Bourgogne	très gros	intermédiaire	hiver-printemps	moyenne	à cuire, à sécher	X	X						
Grise	Saône et Loire	petit	intermédiaire	hiver-printemps	moyenne	couteau, à cuire, sec			X					
Ile verte	Franche-Comté	moyen	intermédiaire	septembre	bonne	couteau, à cuire, jus					X	X	X	X
Judrin	Auxois-Morvan	petit	tardive	novembre	bonne	à cuire	X	X	X					
Marguerite Marillat	Lyonnais	très gros	précoce	fin août-mi septembre	très bonne	couteau			X			X		
Maroille	Doubs	moyen	tardive	novembre-décembre	moyenne	à cuire					X			
Noire de Bretagne	Doubs	petit	intermédiaire	novembre	moyenne	à cuire					X			
Petit Muscat rouge	Franche-Comté	petit	intermédiaire	juillet	très bonne	couteau, jus					X	X	X	X
Ploteau d'Été	Nivernais	moyen	précoce	septembre	moyenne	couteau, à cuire		X						
Ploteau d'Hiver	Nivernais	moyen	tardive	décembre-janvier	moyenne	couteau, à cuire		X						
Précoce de Trévoux	Bresse	moyen fort	précoce	mi juillet-début août	très bonne	à cuire			X			X		
Rossette	Charolais-Brionnais	petit	intermédiaire	septembre-octobre	très bonne	à cuire, jus, à sécher			X					
Sancenelle	Haute-Saône	petit	précoce	début septembre	moyenne	à cuire							X	
Schenaille	Bresse	petit	intermédiaire	novembre	très bonne	à cuire						X		
Sucre vert	Pays de Montbéliard	moyen	tardive	novembre-décembre	bonne	couteau					X		X	X

VARIÉTÉS DE PRUNIERS	RÉGION	TAILLE	FLORAISON	MATURITÉ	QUALITÉ	USAGES
Abbaye d'Arton		très gros	intermédiaire	fin août	moyenne	table, à sécher
Abricot		très gros	intermédiaire	fin juillet-début août	moyenne	table
Coco	Nord F-Comté	moyen	intermédiaire	août	bonne	table, tarte, confiture
Damassine	P. de Montbéliard	petit	assez tardive	août	moyenne	à cuire, à distiller
Davaigne		petit	intermédiaire	fin août-début septembre	médiocre	porte-greffe
D'Ente		assez gros	intermédiaire	fin août	moyenne	table, à sécher
Damas		assez gros	intermédiaire	début septembre	très bonne	table, à cuire, à distiller
Madeleine		moyen	précoce	mi juillet	bonne	table (la plus précoce)
Mirabelle de Flotow		petit	intermédiaire	fin juillet-début août	bonne	table
Mirabelle de Marvelise / d'Avagney	Nord F-Comté	petit	intermédiaire	fin août-début septembre	très bonne	table, à cuire, à distiller
Mirabelle de Metz		petit	intermédiaire	fin août-début septembre	très bonne	table, à cuire
Mirabelle de Nancy		petit	intermédiaire	fin août-début septembre	bonne	table, à cuire
Pointron	Nivernais	très gros	intermédiaire	début septembre	bonne	table, à cuire
Qetsche d'Alsace		assez gros	intermédiaire	fin septembre	bonne	table, à cuire, à sécher
Qetsche jaune		assez gros	tardive	début septembre	moyenne	à cuire, à sécher
Reine-Claude dorée (R.-C. verte)		assez gros	intermédiaire	fin août	très bonne	table, à cuire, à distiller
Sainte-Catherine	Nivernais	moyen	intermédiaire	début septembre	très bonne	table, à cuire, à sécher

VARIÉTÉS DE NOYERS	FRUIT DE TABLE	TAILLE	FLORAISON	MATURITÉ	QUALITÉ	USAGES
Barthère	X	assez gros	précoce	mi septembre	très bonne	de table
Bijoux		très gros	précoce	début octobre	assez bonne	confiserie et décor, peu intérêt
Billarde	X	moyen	tardive	octobre	très bonne	de table et huilerie
Brantôme		petit	précoce	fin septembre	bonne	huile et bois
Carême	X	gros	hâtive	début octobre	très bonne	de table, cerneau, confiserie et huile
Chaberte		moyen	assez tardive	octobre	bonne	huile
Cocarde	X	très gros	très tardive (fin juin)	fin octobre	très bonne	de table, cerneau et confiserie
Commune	X	petit à moyen	mi hâtive	mi octobre	bonne	de table et huilerie
Corne	X	assez gros	précoce	début octobre	très bonne	de table et huilerie de table
Culleronne	X	assez gros	assez précoce	mi octobre	très bonne	de table
De Figeac	X	moyen	précoce	fin septembre	bonne	de table et huilerie de table
Ebène - Angleuse		gros	mi-hâtive	mi-octobre	très bonne	bois
Fertile de Proepaturiens - Type 1	X	moyen	assez précoce	début octobre	bonne	de table et huilerie, beau cerneau
Fertile de Proepaturiens - Type 2	X	moyen	précoce	début octobre	bonne	de table et huilerie, beau cerneau
Franquette	X	gros	tardive	fin septembre	très bonne	de table
Grandjean	X	très gros	tardive	mi octobre	très parfumée	de table et huilerie
Laciné		moyen	tardive	mi-octobre	assez bonne	pour amateur, décorative
Lombarde	X	gros	précoce	octobre	assez bonne	de table et huilerie
Mayette	X	gros	mi-tardive	tardive (octobre)	très bonne	de table et huilerie
Mésange	X	moyen	mi-tardive	fin septembre	très bonne	de table
Meylanaise	X	assez gros	tardive	mi octobre	bonne	de table, très riche en huile
Parisienne	X	assez gros	tardive	tardive	très bonne	de table, de commerce et huilerie
Ronde de la Galaure		moyen	tardive	mi-octobre	bonne	huile
Scarlat	X	gros	mi-tardive	octobre	très bonne	de table et huilerie
Souvenir du Congrès	X	moyen	tardive	mi octobre	très bonne	de table, huilerie et confiserie
Virgouleuse	X	gros	tardive	mi octobre	bonne	de table et huilerie

VARIÉTÉS DE CERISIERS	RÉGION	TAILLE	FLORAISON	MATURITÉ	QUALITÉ	USAGES
Anglaise hâtive		assez gros	intermédiaire	fin mai-début juin	bonne	conserves
Béchat	Fougerolles	moyen	hâtive	fin juin	très bonne	table, kirsch
Belle de Magnifique (B. de Chatenay)		gros	assez tardive	mi juillet	bonne	table
Belle de Juillet		assez gros	tardive	mi juillet	très bonne	table
Bergère	Pays de Montbéliard	moyen	mi hâtive	début juillet	bonne	table, conserves, kirsch
Bien noire lente	Pays de Montbéliard	moyen	très tardive	début juillet	bonne	table, conserves
Bigarreau Burlat		assez gros	précoce	début juin	bonne	table, conserves
Bigarreau Jaune de Büttner		moyen	intermédiaire	fin juin-début juillet	bonne	table
Bigarreau Coeur blanc		gros	tardive	fin juin	bonne	table
Bigarreau Coeur de Pigeon (Gros Coeuret)		gros	intermédiaire	fin juin-début juillet	bonne	table, conserves
Bigarreau Coeur noir		moyen	tardive	mi juillet	très bonne	table
Bigarreau Géant d'Hedelfingen		gros	tardive	début juillet	très bonne	table, conserves
Bigarreau Griffon	Charolais	moyen	intermédiaire	mi juillet	bonne	table
Bigarreau Marmotte		gros	mi hâtive	fin juin-début juillet	très bonne	table, conserves
Bigarreau Napoléon		assez gros	mi hâtive	fin juin	bonne	table, conserves
Bigarreau Reverchon		gros	intermédiaire	fin juin-début juillet	bonne	table, conserves
Bonne de Mai		moyen	précoce	fin mai-début juin	très bonne	table
Catelle	Mouthier-Hautepierre	moyen	hâtive	fin juin	bonne	table, conserves
Chalonnaise rose	Val de Saône	moyen	mi hâtive	fin juin	très bonne	table
Chalonnaise noire	Val de Saône	moyen	mi hâtive	mi juin	bonne	liqueur
Chapendu	Fougerolles	moyen	mi hâtive	fin juin	bonne	table, kirsch
Craquotte	Doubs, Jura	moyen	assez tardive	fin juin-début juillet	bonne	table, conserves
Faux Vache	Mouthier-Hautepierre	assez gros	hâtive	juin	bonne	table, kirsch
George	Franche-Comté	moyen	assez tardive	juin	très bonne	table, conserves
Jean Blanc	Fougerolles	assez gros	mi hâtive	fin juin	très bonne	table, conserves
Impératrice Eugénie	Charolais	assez gros	hâtive	fin mai-début juin	bonne	table
Laurencine	Besançon	moyen	intermédiaire	mi juin	bonne	table, liqueur
Longue Queue de Rancenay	Fougerolles	assez gros	assez tardive	juin	très bonne	table, conserves, kirsch
Marie Jean Diaude	Mouthier-Hautepierre	assez gros	mi hâtive	mi juillet	bonne	table, kirsch
Marsotte		moyen	hâtive	fin juin	très bonne	table, kirsch
Montmorency à courte Queue		moyen	tardive	fin juin-début juillet	bonne	table, conserves
Montmorency à longue Queue		moyen	tardive	fin juin-début juillet	bonne	confiserie, liqueur
Montmorency de Septembre		assez gros	assez tardive	fin août-début sept	assez bonne	conserves
Noire à tout faire	Pays de Montbéliard	moyen	mi précoce	fin juin-début juillet	bonne	table, conserves
Noire de Tartarie		moyen	précoce	fin juin-début juillet	très bonne	table, liqueur
Noire des Bords de Route	Pays de Montbéliard	moyen	intermédiaire	fin juin	bonne	table, conserves
Reine Hortense		assez gros	hâtive	fin juin	très bonne	table, conserves
Tardive de Cognières		moyen	mi précoce	fin juin-début juillet	très bonne	table, liqueur
Tinette	Fougerolles	moyen	assez tardive	début juillet	très bonne	table, kirsch

VARIÉTÉS DE COGNASSIERS	TAILLE	MATURITÉ	QUALITÉ	USAGES
A fruit rond	assez gros	oct. - nov	bonne	assez vigoureux
Bourgeault	gros	oct. - nov	bonne	très fertile et très vigoureux
Champion	moyen à assez gros	oct. - nov	bonne	parfumé, convient pour la pâte de coing
De Provence	moyen	novembre	bonne	bonne fertilité, arbre buissonnant
Du Portugal	assez gros	oct. - nov	bonne	craquante et très parfumée

VARIÉTÉS DE NÉFLIERS	TAILLE	FLORAISON	MATURITÉ	QUALITÉ	USAGES
Néfles à gros fruits	gros	tardive	octobre	bonne	vigueur moyenne, grande fertilité
Néfles à petits fruits	petit	tardive	octobre	bonne	sans pépin
Monstrueuse d'Evreinoff	très gros	tardive	mi-octobre	bonne	très vigoureux, récolte abondante
Belle de Grand Lieu	gros	tardive	octobre	bonne	confiture, compote, marmelade, sirop

VARIÉTÉS DE NOISETIERS	TAILLE	MATURITÉ	QUALITÉ	USAGES
Géant des Halles	gros	septembre	très bonne	très vigoureuse, rustique
A feuille pourpre	assez gros	début sept.	très bonne	croque mi-dure, très fertile
Impériale de Trébizonde	gros	fin août - début sept	très bonne	croque tendre, très fertile
Merveille de Bollwiller	très gros	début sept.	très bonne	croque mi-dure, très fertile

VARIÉTÉS DE CHÂTAIGNIERS	FRUIT DE TABLE	TAILLE	MATURITÉ	QUALITÉ	USAGES
Bouche Rouge	X	gros	fin octobre	bonne	croque châtaigne de bonne qualité
Cafard	X	gros	fin octobre	bonne	Se renseigner auprès du Syndicat des Producteurs de marrons du Morvan
Comballe	X	gros	fin octobre	bonne	grosse châtaigne, très sucrée, tardive
Jaune	X		fin octobre	bonne	Se renseigner auprès du Syndicat des Producteurs de marrons du Morvan
Marron Dauphine			mi octobre	très bonne	confiserie, conserve, bonne conservation
Marron de Lyon	X		mi octobre	bonne	châtaigne de bouche, bonne conservation
Marron d'Olargues			mi octobre	bonne	très sucré, très bon en conserve, bonne conservation
Pellegrine	X		début octobre	excellente	très bonne saveur - à sécher très bonne conservation
Rouge	X		début oct. - fin oct.	bonne	Se renseigner auprès du Syndicat des Producteurs de marrons du Morvan

Variétés de petits fruits, anciennes et/ou locales (Liste non exhaustive)

	CASSISIERS	FRAMBOISIERS	GROSEILLERS	CROSEILLERS À MAQUEREAUX	VICNES	MYRTILLES	
VARIÉTÉS ÉLIGIBLES	Noir de Bourgogne	Surprise d'Automne	Rose de Hollande	Sans épine	Cardinal	AU CAS PAR CAS, EN FONCTION DU CONTEXTE LOCAL (SOL).	
	Royal de Naples	Rose de Côte d'Or	Rose de Champagne	Crispa Blanche	Muscat de Hambourg		
	Géant de Boskoop	Souvenir de Désiré Bruneau	Versaillaise Blanche	Crispa Rouge	Muscat Rouge de Madère	Myrtille du Marais	
	Perle de Bourgogne	Merveille des Quatre Saisons	Versaillaise Rouge	Baies Blanches	Cornichon Blanc	Patriot	
		Merveilleuse	Cerise Rouge	Baies Rouges	Sultanine	Sans épine	
		Géante	Cerise Blanche		Concord Noir		
		Sucrée de Metz	Belle de Meaux		Dattier de St Vallier		
		Capitou	Gloire des Sablons		Isabelle		
		Bois Blanc	La Turinoise		Madelaine		
		Baron de Wavre			Chasselas Doré de Fontainebleau		
					Chasselas Rose		
					Chasselas Doré		
	VARIÉTÉS NON ÉLIGIBLES	Wellington	Maling Promise	Wilder	Captivator	Noah	Blue Crops
		Blackdown	Zéva	Jonker Van Test	Hinnonmaki Gul	Dattier de Beyrouth	
Baldwin		Lloyd Georges	London Market	Hinnonmaki Rod			
Andega		Héritage	Junifer	Winham's Industry			
		Fallgold	Laxton Perfection				
		Schoenemann	Red Lake				
		Royalty	Freedonia				

